



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## apprentissage

Question écrite n° 49943

### Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation sur les difficultés exprimées par les professionnels des métiers de bouche, à pourvoir aux emplois dont ils ont besoin. La pénurie de main-d'oeuvre que connaît actuellement ce secteur d'activité est due, entre autres, à la méconnaissance de la filière. Ainsi, afin de développer et promouvoir les métiers de bouche, ils souhaiteraient aller à la rencontre des jeunes collégiens afin de leur présenter cette filière et plus particulièrement de développer l'apprentissage en partenariat avec l'éducation nationale, les chambres consulaires, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales. Elle souhaiterait, dès lors, lui demander quelles mesures il envisage pour renforcer l'attractivité de ces emplois et contribuer ainsi à réduire les difficultés de recrutements.

### Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux différents secteurs de l'économie sensibles aux risques de pénurie de main-d'oeuvre. L'un de ses objectifs est de donner une qualification à tous les jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme. En la matière, le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, des professions libérales et de la consommation s'attache particulièrement à répondre aux besoins des entreprises des métiers de bouche mais aussi des entreprises relevant du secteur du bâtiment et de l'hôtellerie. Depuis 1997, le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), qui est sous la tutelle du ministère, mène des campagnes de promotion et d'information des métiers de l'artisanat auprès des prescripteurs d'orientation, des jeunes, des parents et des enseignants. Une enquête, réalisée en mai 2004, fait ressortir une perception de plus en plus positive de l'artisan qui tend désormais à être reconnu comme occupant une position sociale valorisante. En conséquence, travailler dans l'artisanat constitue une perspective attractive pour les jeunes. En 2005, les campagnes de communication télévisées seront poursuivies sur le statut social de l'artisan dans la collectivité, sur son rôle et son importance dans les relations de la vie quotidienne. Par ailleurs, l'apprentissage, mode de formation essentiel pour les professions artisanales de bouche, fait l'objet d'une réforme engagée par le Gouvernement. Il entend valoriser ce dispositif et renforcer son attractivité auprès des jeunes et permettre une meilleure adéquation avec la demande des entreprises.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49943

**Rubrique :** Formation professionnelle

**Ministère interrogé :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

**Ministère attributaire :** PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 novembre 2004, page 8598

**Réponse publiée le** : 4 janvier 2005, page 148